

N° CP 8e/95-06
Séance du 08 DEC. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE

11 DEC. 2006

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS SCOLAIRES (PROGRAMME E052) : INVESTISSEMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE, ANNEE 2006 (NEUVIEME LISTE)

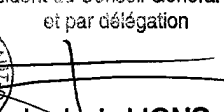
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8 – 2004 du Conseil Général du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-8e/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005, relative à la politique des Actions Educatives en 2006,
- VU la délibération n° 2006/I-1e/04 du Conseil Général du 9 décembre 2005 fixant le budget primitif du Département pour 2006,
- VU l'avis de la 8^{ème} commission,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

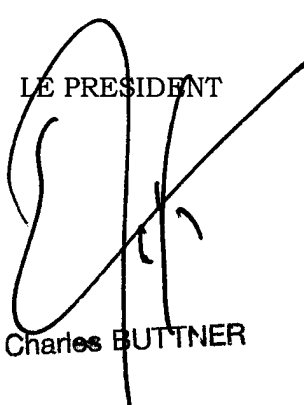
- ❖ approuve la neuvième liste du programme 2006 des subventions d'investissements scolaires du premier degré pour un montant de 27 507 €, conformément au tableau figurant en annexe au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204, nature 20414, fonction 21 du budget départemental.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet ..1.1...DEC...2006
Publication ..1.5. DEC...2006.....
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS



LE PRÉSIDENT


Charles BUTTNER